

Madame Simonetta Sommaruga
Conseillère fédérale
Cheffe du Département de Justice et Police
Palais fédéral
3003 Berne

Genève, le 30 novembre 2011

Concerne : Achraf – Hospitalisations urgentes au CHUV et aux HUG

Madame la Conseillère fédérale et Chère Camarade,

En tant que Parlementaires et avec le soutien de personnalités engagées dans les Droits de l'Homme, nous avons, depuis plus de deux mois, démarré les démarches nécessaires afin de pouvoir faire venir en Suisse, pour des soins urgents hospitaliers, 11 blessés qui se trouvent dans le camp d'Achraf, et qui ne peuvent recevoir sur place les soins nécessaires. Ce sont des blessés et malades graves qui sont en danger de mort, vu la situation de blocus qui prévaut aujourd'hui autour du camp d'Achraf. Nous vous rappelons que le 8 avril dernier, les habitants d'Achraf ont été victimes d'attaques meurtrières de la part du gouvernement irakien causant la mort de 36 personnes.

Nous avons personnellement pris tous les contacts nécessaires pour obtenir l'autorisation des Conseillers d'Etat en charge de la santé des cantons de Vaud et de Genève et des responsables des hôpitaux universitaires de ces deux cantons. Leur accord ayant été donné, le Comité National de la Résistance Iranienne a donné toutes les garanties nécessaires et fait parvenir tous les documents que vous avez exigés pour la venue de ces blessés en Suisse.

Rappelons que l'étude de Me Christian Luscher a donné suites à toutes les démarches juridiques exigés par votre Office, l'ODM. Le Comité des familles des habitants d'Achraf à Genève a rempli toutes les conditions exigées par vos services et par les hôpitaux des Cantons de Genève et de Vaud.

Les Hôpitaux Universitaires de Genève (HUG), dans une lettre datée du 18 novembre 2011, annonce qu'il est prêt à accueillir 7 blessés et malades d'Achraf et le Centre Hospitalier Universitaire Vaudois (CHUV), dans une lettre du 22 novembre 2011, annonce qu'il est prêt à admettre 4 malades et blessés. Ces lettres ont été transmises à vos services. De plus, le Comité des familles des habitants d'Achraf a écrit une lettre de garantie pour tous les frais qui dépasseraient les sommes déjà déposées à cet effet, et pour financer la venue en Suisse des 11 personnes blessées et malades.

Ces efforts sont une réponse aux discussions initiales qui avaient eu lieu avec le Département des Affaires Etrangères et votre Département. Les exigences étant remplies, il semblait qu'il n'y aurait pas d'obstacles supplémentaires à la délivrance des visas pour la Suisse. Mais, sans réponse de votre part, après plus de deux mois d'échanges, nous ne pouvons que soupçonner fortement que d'autres aspects que l'aspect humanitaire retardent la décision d'accueillir en Suisse ces 11 blessés et malades. Or, notre pays se doit d'être en accord avec sa tradition humanitaire en ce qui concerne l'accueil des blessés d'Achraf. L'Italie a pour sa part accepté 40 blessés et 4 sont déjà arrivés chez nos voisins. Il semble à cet effet que la venue de blessés lybiens, en Suisse, ces dernières semaines, semblent n'avoir pas suscité toutes les enquêtes que vous revendiquez pour Achraf.

Madame la Conseillère fédérale, nous sommes toujours en attente de votre réponse. Le temps presse si nous voulons sauver les habitants d'Achraf et plus encore les personnes blessées. Plusieurs personnes ont déjà perdu la vie faute de soins.

A l'approche du 31 décembre, ultimatum mis par le gouvernement irakien pour fermer le camp d'Achraf, nous nous verrons obligés, sans réponse de votre part, d'informer l'opinion publique des motivations politiques qui empêchent la Suisse de réaliser cet accueil humanitaire, malgré les efforts que nous avons menés pour répondre le plus rapidement possible à toutes vos demandes. Nous en sommes désolés, mais il en va de la vie de ces 11 personnes dont la Suisse est aujourd'hui responsable, elle qui s'est engagée dans une procédure de demandes vaines d'informations et de garanties auxquelles il a toujours été répondu.

Madame la Cheffe du Département de Justice et Police, nous vous demandons expressément de nous faire savoir votre décision que nous voulons positive.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Conseillère fédérale et Chère Camarade, nos respectueuses et très cordiales salutations.



Eric Voruz

Jean-Charles Rielle

Conseiller national

Conseiller national